Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 035-200084002-20260312-DCM2026_021-DE

Luitré-Dompierre
DES IDÉES COMMUNES

EXTRAIT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 MARS 2026

Nombre de Conseillers :
En exercice : 22

Ouverture de la séance
Présents : 21
Votants : 22
Pouvoirs : 01

Date de la convocation :
6 mars 2026

Date de la publication :
6 mars 2026

Vote :	Pour :	22
	Contre :	0
	Abstentions :	0

L'an deux mil vingt-six, le douze mars à vingt heures les membres du Conseil Municipal de la commune de Luitré-Dompierre se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances (salle Roncevaux 9 rue de la Mairie) sous la présidence de Monsieur **Michel BALLUAIS, Maire**, après convocation en date du **6 mars 2026** transmise de manière dématérialisée aux membres.

Présents :
Adjoints : Mme GALODÉ - M. GARDAN - Mme BLIN - Mme GARCIES - M. DELAUNAY
Conseillers municipaux : Mme MORAZIN - M. PIVETTE - Mme BÉLAIR - M. LIGER - M. CORBIN - Mme CHEMIN - Mme JOHAN - M. PARIS - M. GÉHANNIN - Mme LEMONNIER - M. SALMON - Mme MAURAI - Mme MAUPILÉ - Mme LOTTON - M. BÉCHU

Excusé(es) : M. DESHAYES (pouvoir à Mme BLIN)

Secrétaire de séance : Monsieur **Gérard GARDAN** est désigné secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION N°2026/021 : AFFECTATION DU RESULTAT 2025

Après étude du Compte Financier Unique 2025, il vous est proposé d'affecter le résultat comme suit :

FONCTIONNEMENT

L'excédent de fonctionnement de clôture 2025 s'élève à (y compris les reports de l'exercice 2024 : + 250 426.11 €)	(A)	+ 571 242.75 €

INVESTISSEMENT

001 – Résultat de clôture de l'exercice 2025 (y compris les report de l'exercice 2024 : + 79 857.44 €)	(B)	- 280 336.51 €
Excédent	**(C = A + B)**	**+ 290 906.24 €**

RESTES A REALISER

Dépenses	(D)	- 1 999 000.00 €
Recettes	(E)	+ 1 999 000.00 €
Besoin de financement	**(F = D + E)**	0.00 €
Besoin de financement (Ex 2025 + RAR) **(1068)**	**(G = B + F)**	**- 280 336.51 €**

L'excédent de fonctionnement à reporter au budget 2026 : **Article 002 est de**	**(A + G)**	**290 906.24 €**

Entendu le présent exposé,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité (22 votants) :

- **D'AFFECTER le résultat comme suit.**

Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 035-200084002-20260312-DCM2026_021-DE

De rappeler que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait et délibéré en séance le 12/03/2026
Pour expédition conforme
Le Maire,

Michel BALLUAIS